



Commune de Lucens

Municipalité

Service technique intercommunal / Service des routes

**Agrandissement et réaménagement des parkings de la
grande salle et des écoles**

**Préavis n° 07 – 2020
au Conseil communal**

Crédit complémentaire au préavis 03 - 2016

Crédit demandé : Fr. 1'060'000.00

Lucens, le 31.08.2020

Table des matières

1	Objet du préavis	3
2	Préambule	3
3	Pourquoi un crédit insuffisant ?	3
4	Financement	5
5	Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1 Objet du préavis

Le présent préavis porte sur l'obtention d'un crédit complémentaire de Fr. 1'060'000.00, afin de compléter le crédit de Fr. 1'765'885.60 du préavis 03 – 2016.

2 Préambule

A fin 2018, après plus de 4 ans passés à l'étude du préavis, l'obtention du crédit, la mise à l'enquête et la procédure de levée d'oppositions devant le Conseil communal, la Municipalité a été amenée à prendre la décision suivante : débiter les travaux. Cette décision s'est prise à la rentrée des offres qui a révélé une grande différence de prix. La meilleure offre se monte à Fr. 1'986'707.80 et l'offre la plus élevée à Fr. 3'659'021.20, soit une différence de Fr. 1'672'313.40.

Au vu des oppositions et de la lourdeur de toute la procédure, les travaux devenaient urgents. A ce stade, le risque était de tout annuler, payer les mandataires et recommencer, en sachant que le projet formait un tout et que les prix pouvaient avoir une grande variation dans un marché de la construction où les entreprises étaient pleinement actives.

3 Pourquoi un crédit insuffisant ?

Un crédit insuffisant pour une différence, issue d'une rentrée de soumission plus élevée que la soumission dite "à blanc" (soumission calculée avec des prix connus en rapport à d'autres marchés), a permis la demande du crédit devant le Conseil communal en 2016.

Cette réalité des coûts s'explique par des éléments nouveaux par rapport au projet initial, des adaptations techniques et des différences apparues en développant le projet à partir de l'avant-projet, ayant servi de base au préavis.

Une des difficultés supplémentaires est de se baser sur des plans d'avant-projets. Pour ce faire, il faudrait établir le projet complet, étudier certains plans d'exécution, sans avoir obtenu la demande d'un crédit devant un Conseil communal.

Nous pouvons constater la difficulté d'arriver à chiffrer le montant de ce crédit d'une manière précise, par l'établissement d'une soumission en blanc, basée sur ce qui précède.

Les principaux éléments

Horodateurs et bornes de recharge

Un des éléments nouveaux est la fourniture et l'installation d'horodateurs pour la gestion du parcage; la fourniture, la pose et le raccordement de bornes de recharges pour véhicules électriques. La soumission d'origine prévoyait les tubes d'alimentation, mais pas l'équipement. Il restera toutefois à la commission en charge de la gestion des parkings, la reprise de mandat pour l'établissement d'un règlement et d'une tarification.

Le passage sous voie

Au départ, le prolongement du passage sous voie pour accès au terrain de foot a été prévu avec des éléments métalliques, tels que ceux installés actuellement sous la voie CFF.

Cependant, les contraintes liées aux CFF et les exigences en la matière, notamment la sécurité de la voie et sa statique, ont demandé des investigations supplémentaires. Des relevés ont également révélé que les éléments existants, si prolongation du passage sous voie, sortiraient de la route existante et ne garantiraient plus le recouvrement minimal sans reprendre l'entier de la route et de ses abords.

Après analyse de l'ensemble des points et discussions avec les partenaires et mandataires, la décision s'est rapidement orientée sur une prolongation du passage sous voie en béton armé. Le but étant également de pouvoir y faire passer la conduite de chauffage à bois suspendue, tout en garantissant aux CFF la partie statique de l'ouvrage. Nous précisons qu'à plusieurs reprises, nous avons tenté, sans succès, de discuter avec les CFF pour essayer de trouver des solutions économiquement souhaitables en termes de coûts. Nous sommes sur un domaine privé CFF et nous devons obtenir tous les accords et conventions usuels avant tout début de travaux.

Le coffre de la route

Par souci d'économie, il avait été prévu de conserver le coffre de route existant et de le remplacer ponctuellement aux endroits les moins bons. Ce constat a été réalisé sur la base d'une inspection visuelle. Dans le cadre d'un rapport d'expertise avec certains doutes, il s'est révélé mauvais ou très faible par endroit. Le coffre en place ne permet pas de donner une garantie de plus de 20 ans pour le trafic journalier prévu. De plus, il faut relever que l'évolution en matière de l'offre des transports publics (TPF, Car Postal, Taxi Romontois pour les écoles), et notamment avec l'arrivée du nouvel horaire CFF, n'était pas forcément très claire au moment de l'élaboration du préavis en 2014-2015.

C'est pourquoi, lors de la rédaction de la soumission, l'option a été de soumettre le remplacement du coffre complet. Un remplacement uniquement partiel soulèverait les points faibles de notre réseau routier et ne serait pas homogène sur l'entier d'un tronçon refait à neuf.

Le passage en Bergère

Dans le cadre du devis initial pour l'établissement du préavis, le projet du passage "En Bergère" reliant ledit quartier, les écoles et la gare, a subi une évolution au fur et à mesure des discussions entamées avec les propriétaires fonciers. Des demandes et des contraintes nécessaires et indispensables à la bonne réalisation d'un passage, faisaient partie de notre plan directeur communal, notamment un mur de soutènement, un éclairage plus adapté, une arborisation à remplacer, une palissade anti-bruit et des échanges de terrains.

En conclusion et fort de ce qui précède, la Municipalité est consciente de la présente demande de crédit supplémentaire, mais atteste que les finances de la commune permettent de faire cette dépense supplémentaire afin d'obtenir un secteur de localité entièrement sécurisé et prêt à accueillir les spectateurs et locataires de nos installations sportives, de notre grande salle et de la salle de sport VD3.

Les charges financières découlant d'un emprunt à un taux intéressant selon les conditions actuelles du marché et d'un amortissement de l'investissement sur 25 ans seront prises en charge par les comptes de fonctionnement communaux.

Elle retient aussi qu'à l'avenir, comme pour les infrastructures sportives et le préavis de la rue du Marché et route d'Oulens, les demandes de crédit seront élaborées sur la base des soumissions rentrées.

A l'avenir, un tel travail nécessitera une étude en amont d'une demande de crédit et nous permettra d'intégrer dans les conclusions, qu'au cas où le Conseil communal refuse l'octroi d'un crédit, le paiement du mandataire en charge du dossier sera libéré par la Municipalité, sur présentation d'un rapport et de factures détaillées.

4 Financement

La Municipalité propose de financer ce projet par le biais d'un emprunt de Fr. 1'060'000.00 auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions, aux meilleures conditions du moment.

5 Conclusions

Au vu de ce qui précède, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de donner votre accord pour le financement du solde des travaux de réaménagement des parkings de la Grande Salle et des Rochettes, ainsi qu'aux conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Lucens

Vu le préavis Municipal N° 07 - 2020,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Oùï le rapport de la commission

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser l'ensemble des travaux prévus par le préavis 07 - 2020;
2. D'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 1 060 000.00 par le biais d'un emprunt
3. D'amortir cet investissement sur une durée de 25 ans.

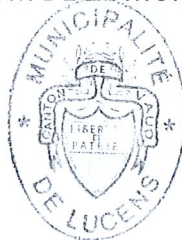
Municipal responsable : V. Bessard

Approuvé en séance de Municipalité le 31 août 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Gavillet



La Secrétaire :


C.-L. Cruchet